association
régionale
la gruyère

Penser Gruyère - un plan d'action

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Association Régionale la Gruyère (ARG)
Secrétariat régional
Rue de la Condémine 56
Case postale
1630 Bulle
Tél. 026/919 87 50
Fax 026/919 87 49
www.regiongruyere.ch
info@regiongruyere.ch

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION p. 3

2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES p. 3

2.1 Organisation de l'ARG p. 3

2.2 Activités des différents organes p. 3

2.2.1 Assemblée des délégués p. 3

2.2.2 Comité de direction p. 4

2.2.3 Commissions et groupes de travail p. 7

2.2.4 Dossiers et Service juridique p. 18

2.2.5 Travaux du Secrétariat régional p. 19

2.2.6 Représentations du Président p. 19

3. MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL p. 19

3.1 Fonds régional d'investissement p. 19

3.2 Participation globale des communes à l'ARG p. 19

4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE p. 20

5. APPROBATION p. 20

ANNEXES : - Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2019
- **Tableau de participation globale 2019 des communes à l'ARG**
- **Comptes 2019**

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

1. INTRODUCTION

Ce rapport d'activités synthétise le travail réalisé par l'ARG au cours de l'année 2019.

Il comprend, d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2019 et annexes y relatives.

2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES

2.1 Organisation de l'ARG

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un Secrétariat régional.

Le Secrétariat régional est assuré par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, de la Commission de réflexion et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

2.2 Activités des différents organes

2.2.1 Assemblée des délégués

Elle est composée des représentants des 25 communes que comprend le district de la Gruyère.

L'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises en 2019, les 23 mai et 21 novembre (procès-verbaux n° 69 et 70).

Le 23 mai 2019, les délégués ont :

- approuvé à l'unanimité le rapport d'activités 2018
- approuvé à l'unanimité les comptes 2018 de l'Association ainsi que le rapport de l'organe de révision
- été informés des différents travaux du Plan directeur régional et du calendrier
- été informés du déroulement de l'Atelier du futur du 12 avril 2019, des réflexions qui en sont ressorties et de l'intégration de la synthèse des travaux dans le Plan directeur régional
- pris note qu'un échange de terrain a pu se réaliser et que cinq procédures en cours, pour environ 40'000 m^2, rencontrent des difficultés suite à l'Arrêt rendu par le Tribunal cantonal
- été informés sur le dossier des structures d'accueil de la petite enfance et que face aux critiques formulées sur la grille de référence proposée, le Comité de direction a repris les travaux et en a modifié l'approche. Il a pris note des simulations financières effectuées avec la nouvelle grille de référence suggérée et du calendrier. En outre, il a été informé que ce dossier sera intégré à la future Association intercommunale Culture et jeunesse
- pris note de l'entrée en deuxième phase de l'étude de faisabilité d'un processus de fusion avec la mise en place de deux nouveaux groupes de travail, l'un chargé de proposer une nouvelle gouvernance et l'autre de se projeter en 2040 avec l'apport de la technologie actuelle et future et d'imaginer l'évolution dans le domaine des prestations, de la mobilité, etc.

Il a pris note que ces hypothèses de modèles nécessiteraient, pour la plupart, un changement de loi

- été informés que l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » avait revu le projet de Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère et l'avait remanié, d'une part, en reprenant l'essentiel des règles acceptées par les communes et, d'autre part, en respectant la mise au concours
- pris note de la mise en faillite, le 25 mars 2019, de la Société Télécabine de Charmey-Les Dents-Vertes en Gruyère SA et du fait que le Comité de direction s'est engagé avec les partenaires à trouver une société repreneuse car il est dans l'intérêt de toute la Région que le Rapido Sky puisse fonctionner et qu'une reconversion des activités de loisirs et de tourisme ait lieu
- été informés des réflexions faites par le Comité de direction quant au fonctionnement futur de l'ARG en matière de financement des infrastructures et projets à venir, de sa gouvernance, des ressources nécessaires pour réaliser la mise en œuvre des mesures du Plan directeur régional, etc.

Le 21 novembre 2019, les délégués ont :

- approuvé à l'unanimité le maintien, en 2020, de la contribution de fonctionnement fixé à Fr. 4.50 par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal
- approuvé à l'unanimité le budget 2020
- décidé à l'unanimité que la contribution communale du Fonds régional d'investissement soit fixée à Fr. 750'000.-- dès l'année 2021 jusqu'en 2036
- que la contribution communale par habitant aux frais de fonctionnement soit portée, dès 2021, de Fr. 4.50 à Fr. 9.--, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal
- approuvé à l'unanimité que l'article 21 des statuts de l'ARG soit modifié suite à la modification du financement de l'association et pris note que les communes-membres soumettront, durant le premier semestre 2020, les nouveaux statuts à leurs Assemblées communales pour approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
- été informés du projet d'engagement d'un chef de projet en matière de mise en œuvre du Plan directeur régional afin de répondre aux nouvelles exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire et des missions dévolues à la Région en 2020
- pris note de la séance d'information du 23 novembre 2019 destinée aux élus.

2.2.2 Comité de direction

Le Comité de direction de l'ARG se compose comme suit :

- M. Patrice Borcard, Préfet, Président
- Mme Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente
- M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères
- M. Pascal Florio, Conseiller communal puis Syndic, Marsens
- Mme Johanna Gapany, Conseillère communale, Bulle
- M. Jacques Morand, Syndic, Bulle
- M. Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon
- M. Jean-Marc Piguet, Syndic, Sâles
- Mme Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale, Corbières
- M. Bernard Rime, Conseiller communal puis Vice-syndic, Val-de-Charmey
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Le Comité de direction de l'ARG s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2019 : les 24 janvier, 21 mars, 9 mai, 27 juin, 5 septembre, 10 octobre, 7 novembre et 12 décembre (procès-verbaux nos 312 à 319).

Il a préparé et participé aux deux Assemblées des délégués, aux Etats généraux de la Gruyère du 22 février 2019 « La Gruyère, verte et urbaine », collaboré et participé au Module GO sur la mobilité du 1er mars 2019 de RegioMove-Mobul-ARG, préparé et participé à l'Atelier du futur du 12 avril 2019 ainsi qu'à la séance d'information de l'ARG du 23 novembre 2019.

Le Comité de direction a :

- lors de chaque séance, été régulièrement informé de l'avancement des travaux des différentes commissions et groupes de travail
- repris le dossier des structures d'accueil de la petite enfance et a régulièrement été informé des différentes propositions de grilles de référence, du nouveau règlement, des simulations réalisées auprès de plusieurs crèches et communes, des répercussions de coûts, des diverses correspondances et entretiens avec les crèches, les communes et le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ ainsi que des taux d'occupation des crèches. A l'unanimité, il a décidé de ne pas inclure le repas dans le calcul de la journée, de porter le plafond à Fr. 130'000.--, de retenir les nouveaux points d'inflexion proposés et que l'avis de taxation sera le document de base pour le calcul de la subvention. Il a organisé une séance d'information le 10 septembre 2019 destinée aux structures d'accueil et décidé que ce dossier serait transmis à l'Association intercommunale Culture et jeunesse
- pris note des Etats généraux du 22 février 2019 « La Gruyère, verte et urbaine »
- suite à la mise en consultation par l'Office fédéral des transports OFT, pris connaissance du courrier du Conseil d'Etat du 8 janvier 2019 déplorant l'ébauche d'offre pour l'étape d'aménagement 2035 du trafic ferroviaire ainsi que de la réponse du 29 août 2019 des CFF qui ne satisfait pas du tout le Canton de Fribourg
- approuvé les comptes 2018
- approuvé le rapport d'activités 2018
- renouvelé les différentes représentations de l'ARG
- dans le cadre de la politique foncière régionale et du Plan directeur régional PDR :
  - pris acte du dépôt de la demande de soutien adressée au Service des constructions et de l'aménagement
  - pris note des séances du Comité de pilotage COPIL et des 3 Groupes techniques « Accessibilité », « Emplois et résidents » et « Tourisme » ainsi que des attributions de mandats complémentaires compris dans le mandat attribué à Archam & Partenaires SA et du report de l'étude sur les mesures environnementales
  - décidé de faire appel à M. Rémi Clément afin qu'il réunisse, sous la conduite de M. Alain Renaud, Chef de projet, toutes les études et documentations existantes sur le district
  - pris note des trois mesures retenues dans le cadre du Module GO du 1er mars 2019 de RegioMove-Mobul-ARG
  - pris note qu'un échange de terrain a pu être finalisé alors que les autres ont été suspendus suite à l'Arrêt rendu par le Tribunal cantonal
  - pris connaissance des problèmes rencontrés par les communes dont le PAL est bloqué
  - pris note de la mise sur pied de l'Atelier du futur du 12 avril 2019
  - pris acte du quota de 88 ha pour une durée de 20 ans attribué à notre Région et décidé de demander aux communes leurs besoins de mise en zone d'activités et d'habitat et d'intérêt général
  - pris note des nouvelles tâches dévolues à la Région
  - donné mandat au Bureau Archam & Partenaires SA de définir le profil d'un futur chef de projet et d'établir un cahier des charges pour la création d'un poste de « Coordinateur Plan

directeur régional », pour un engagement en 2020 à temps partiel, par le biais de la Fédération Patronale et Economique
  - pris note de la mise en consultation de la révision du Guide pour l'aménagement régional
  - pris connaissance des recherches de terrain de particuliers ou entreprises
  - pris note de différents échanges entre les Autorités cantonales et les Communes, notamment celle de Bulle (sortie d'autoroute, zone à priorité cantonale, zone à priorité régionale, etc.)
  - créé un Groupe d'accompagnement Mobilité Planchy composé d'un comité de pilotage et d'un Groupe de travail technique
  - pris acte de la mise en consultation de la révision du Guide pour l'aménagement local
- dans le cadre de la politique foncière cantonale et du Plan directeur cantonal PDCant :
  - pris acte du résultat de la phase de test de la première étape du Système de gestion des zones d'activités et du début de la seconde étape relative à des allègements de système et à l'introduction des zones mixtes
  - pris note des dispositions prises quant à l'application du PDCant dans le cadre de l'examen des plans d'aménagement local PAL et du PDR suite au recours déposé à l'encontre de l'approbation de la révision du PAL de la Commune d'Avry
  - pris acte de l'analyse des 16 fiches de projets du PDCant relatif à La Gruyère et des remarques déposées au Service des constructions et de l'aménagement SeCA
  - approuvé la prise en charge du concept de mise en œuvre des paysages d'importance cantonale
- dans le cadre de la Société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes en Gruyère SA:
  - été informé des travaux de la Task Force destinés à trouver des solutions face aux difficultés financières et à préparer un plan d'actions vers des activités 4 saisons
  - pris acte des séances et contacts pris avec les différents acteurs concernés
  - pris acte de la mise en faillite, le 25 mars 2019, de la Société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes en Gruyère SA, de la dissolution de la Task Force et pris connaissance des positions des Sociétés de Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA et Télégruyère SA ainsi que des actions privées visant à sauver les remontées mécaniques
  - pris acte de la constitution la nouvelle Société TéléCharmey SA et confirmé sa décision de financer les travaux de renouvellement de la concession d'un montant total de Fr. 300'000.-- moins la participation déjà payée pour les travaux de renouvellement et affirmé être favorable au maintien du contrat de location actuel aux mêmes conditions
- été informé de la desserte des transports publics dans le Sud du canton et de l'intervention de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC désapprouvant le nouveau concept d'offre ferroviaire modifiant celui présenté en mai 2019
- pris connaissance de la réduction du capital-actions des Bains de Charmey en Gruyère SA
- attribué un mandat à une agence de communication pour préparer la séance d'information du 23 novembre 2019 destinée à présenter aux élus les enjeux des divers dossiers de l'ARG
- été informé des travaux du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, des différentes rencontres avec les partenaires, pris note de la séance d'information du 5 juin 2019 de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG destinée à présenter plusieurs adaptations au projet initial, de la séance extraordinaire du Comité de direction de l'AISG du 20 septembre 2019, de la décision de l'Assemblée des délégués de l'AISG de porter ce projet en votation populaire et s'est déclaré favorable à soutenir le projet de Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère avec les adaptations prévues
- approuvé le budget 2020
- décidé de présenter à l'Assemblée des délégués une nouvelle répartition financière, dès 2021, tendant à réduire les contributions communales au Fonds régional d'investissement de Fr. 1'000'000.-- à Fr. 750'000.--, d'augmenter les contributions communales par habitant aux frais de fonctionnement de Fr. 4.50 à Fr. 9.-- et de modifier les statuts de l'ARG en conséquence

- pris acte de la réorientation dès le 1er janvier 2020 de Fri-Up et de son nouveau financement
- accordé à la Chambre fribourgeoise d'agriculture un soutien de Fr. 5'000.-- suite au soutien apporté en 2018 pour ravitailler les alpages en eau et au Sentier du Lac de la Gruyère, un soutien de Fr. 15'000.-- pour le renouvellement de passerelles dans le cadre de la diversification touristique ; il a également traité différentes demandes de soutiens financiers qui ont été refusées
- pris connaissance de la demande de la Commune de Broc relative à un concept de sécurité dans les communes et chargé la Commission de réflexion de l'examiner. Il a pris connaissance des résultats et décidé, dans un premier temps, de traiter cet objet lors de la Conférence des syndics.

2.2.3 Commissions et groupes de travail

Commission de réflexion

Elle est chargée d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.

Cette Commission comprend M. Borcard, Président de l'ARG et trois autres membres du Comité de direction soit, Mme Roth Pasquier et MM. Pharisa et Piguet ainsi que Mme Gobet, Secrétaire régionale.

Commission des finances

Elle est chargée d'examiner tous les aspects concernant les finances de fonctionnement de l'ARG, du Fonds régional d'investissement ainsi que certains éléments particuliers.

Elle est composée de deux membres du Comité de direction, MM. Florio et Morand ainsi que Mme Gobet, Secrétaire régionale.

Commission des affaires communales

Elle est chargée d'examiner les problèmes spécifiques aux communes, notamment les projets de lois dans le cadre de procédures de consultation.

Elle est composée de :

- M. Jean-Pierre Doutaz, Président
- M. Pascal Florio
- Mme Christel Repond-Pharisa
- Mme Johanna Gapany
- M. Jacques Morand
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2019. Le dossier très complexe des structures d'accueil de la petite enfance a été repris par le Comité de direction sous la gestion de M. le Président Borcard. M. Florio, membre du Comité, s'est fortement engagé au niveau des tests de grilles de référence et le Service juridique a aussi fortement été mis à contribution pour élaborer un nouveau règlement, traiter différentes demandes ayant trait à des difficultés rencontrées par certaines structures d'accueil et communes. Ces acteurs ainsi que Mme Gobet,

Secrétaire régionale ont participé à diverses séances avec le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ et certaines communes.

La grille de référence recommandée le 2 juin 2014 par la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS étant très généreuse, son application tel quel n'était pas envisageable au vu de la très forte augmentation des subventions communales qu'elle impliquait. Depuis plusieurs année, l'ARG tente de trouver une solution qui puisse satisfaire aussi bien les crèches que les communes tout en ne s'éloignant pas trop de la grille de référence recommandée par la DSAS. La tâche s'avère ardue, mais soutenu par la volonté toujours présente de toutes les parties, le Comité de direction a examiné de nouvelles variantes qui ont ensuite été simulées comparativement dans certaines communes ainsi qu'avec les grilles de référence actuelles des crèches afin d'obtenir une projection de coûts proche de la réalité.

Plusieurs entretiens ont eu lieu notamment avec le SEJ car la situation actuelle n'est pas satisfaisante. En effet, certaines crèches ont introduit la grille de référence proposée par l'ARG en 2016, alors que d'autres ont conservé leur propre grille de référence ou repris partiellement celle de l'ARG. L'ARG salue la collaboration des communes qui ont accepté de jouer le jeu durant cette période intermédiaire et qui ont permis que des parents placent leurs enfants dans la crèche de leur choix.

A l'examen de plusieurs variantes, le Comité de direction s'est positionné sur les points d'inflexion et a décidé de porter le plafond des revenus à Fr. 130'000.--. L'ARG a présenté le nouveau concept lors d'une séance d'information destinée aux structures d'accueil de la petite enfance qui a eu lieu le 10 septembre 2019 et plusieurs remarques ont été remises à l'ARG. Une nouvelle grille de référence et un nouveau règlement ont été présentés au SEJ. L'ARG espère qu'elle ralliera l'accord de toutes les parties pour une prochaine entrée en vigueur. Ce dossier sera ensuite remis à l'Association Culture et jeunesse.

Le taux d'occupation des crèches était de 75,35 % au 30 avril 2019 et de 75,13 % au 31 octobre 2019. Le SEJ préconise un taux d'occupation de 85% pour le subventionnement des structures.

Commission « Aménagement du territoire et Plan directeur régional »

Le but de cette Commission est de permettre au district de la Gruyère de poursuivre son développement de manière harmonieuse avec pour objectif la mise en place d'une stratégie dynamique de développement.

Elle est composée de :

Représentants de l'ARG :
- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Représentants des secteurs :
- Secteur Centre - Commune de Bulle : M. Jacques Morand
- Secteur Centre - Périphérie : M. Jean-Pierre Doutaz
- Secteur Intyamon : M. Raymond Beaud
- Secteur La Jogne : M. Bernard Rime
- Secteur La Sionge : M. Patrick Telfser
- Secteur Rive droite : M. Bertrand Gaillard
- Secteur Rive gauche : M. Christophe Tornare

Autres représentants :
- MOBUL : Mme la Présidente Marie-France Roth Pasquier
- Promotion économique du Canton de Fribourg : M. Samuel Clerc, Responsable projets industriels
- Service des constructions et de l'aménagement : Mme Katia Meier, Aménagiste

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2019. Toutes les questions d'aménagement du territoire ont été traitées au sein des commissions relatives au Plan directeur régional.

Plan directeur régional PDR

Disposer d'un Plan directeur régional est devenu obligatoire. Aussi, l'enjeu pour notre district est de se doter d'un instrument de planification sur lequel La Gruyère pourra s'appuyer aussitôt que le Plan directeur cantonal PDCant aura été approuvé par le Conseil fédéral. La réalisation d'un PDR est l'affaire de toute une région qui doit dessiner son avenir et prendre des options pour les générations futures. Les thématiques placées au cœur de ce projet sont l'urbanisation, les transports, l'économie et l'emploi, le tourisme et les paysages y compris l'agriculture, ainsi que l'environnement. Les communes seront consultées et des échanges auront lieu dans le cadre de la procédure d'approbation avant que le PDR ne soit mis officiellement en consultation.

En 2018, l'ARG a préparé les éléments nécessaires à la réalisation de ces importants travaux et l'Assemblée des délégués du 22 novembre 2018 a attribué le mandat pour la réalisation du PDR à l'entreprise Archam & Partenaires SA, à Fribourg. M. Alain Renaud a été nommé Chef de projet et il s'est entouré de spécialistes issus de divers domaines. Le lancement des travaux a eu lieu le 24 janvier 2019 avec l'approbation du programme des études qui fixe le cadre des travaux, détermine les aspects à étudier, présente les modalités pratiques du déroulement de l'étude et fixe le calendrier.

Comité de pilotage élargi COPIL

Représentants de l'ARG :
- M. Patrice Borcard, Président
- Mme Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente, Conseillère communale, Bulle
- M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères
- M. Pascal Florio, Conseiller communal puis Syndic, Marsens
- M. Bertrand Gaillard, Vice-syndic, La Roche
- Mme Johanna Gapany, Conseillère communale, Bulle
- M. Jacques Morand, Syndic, Bulle
- M. Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon
- M. Jean-Marc Piguet, Syndic, Sâles
- Mme Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale, Corbières
- M. Bernard Rime, Conseiller communal, Val-de-Charmey
- M. Patrick Telfser, Conseiller communal, Vuadens
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Autres représentants :
- M. Samuel Clerc, Responsable Projets industriels, Promotion économique PromFR
- M. Jean Hohl, Chef du Département technique, Bulle
- Mme Katia Meier, Aménagiste, Service des constructions et de l'aménagement SeCA

Mandataire :
- M. Alain Renaud, Chef de projet, Archam & Partenaires SA
- M. Heinz Müller, Directeur, Archam & Partenaires SA

Le COPIL s'est réuni à cinq reprises les 24 janvier, 20 mars, 26 juin, 10 octobre et 13 novembre 2019.

Lors de ses séances, le COPIL a :

- participé et mis en lien les Etats généraux du 22 février 2019 « La Gruyère, verte et urbaine » ainsi que le Module GO sur la mobilité du 1er mars 2019, organisé conjointement par RegioMove, Mobul et l'ARG et a synthétisé leurs réflexions afin de les examinées dans le cadre du PDR
- préparé et participé à la journée de l'Atelier du futur du 12 avril 2019
- attribué à la Haute école de gestion (HEG Arc), l'étude complémentaire « Diagnostic économique des emplois et des résidents en Gruyère : une approche par l'économie résidentielle »
- attribué au Bureau Citec Ingénieurs Conseils SA, l'étude complémentaire sur la mobilité
- approuvé le document « La Gruyère verte et urbaine en 2040 » qui donne l'orientation générale du PDR en fixant les « mesures prioritaires » avec les objectifs à atteindre dans les domaines de l'habitat et des espaces publics, du travail et de la formation, du tourisme et des loisirs, de la mobilité, de l'agriculture et des ressources, du patrimoine naturel et culturel ainsi que de la structure régionale
- défini la stratégie pour l'urbanisation qui sera limité jusqu'en 2042 pour les zones d'activités
- pris note que les données des 15 communes dont les dossiers PAL sont bloqués suite à l'Arrêt rendu par le Tribunal cantonal aura, par effet de ricochet, un impact sur le PDR
- décidé de demander aux communes leurs besoins de mise en zone d'activités et d'habitat et d'intérêt général
- présenté à M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert les travaux du PDR et ce dernier a informé le COPIL sur la procédure de recours à l'encontre de l'Arrêt rendu par le Tribunal cantonal et sur les incidences envisagées.

Le PDR est impacté par l'Arrêt rendu par le Tribunal cantonal car plusieurs dossiers PAL sont actuellement bloqués. Le Conseil d'Etat a recouru au Tribunal fédéral. Dans l'attente de la décision, l'actuel calendrier du PDR est, en partie, reporté.

Groupes techniques

Séance plénière
- M. Patrice Borcard, Président

Groupe technique - Emplois et résidents
- M. Samuel Clerc, Promotion économique du Canton de Fribourg
- M. Jean-Pierre Doutaz, Entrepreneur, Syndic de Gruyères, Comité de direction ARG
- Mme Nadine Gobet, Fédération Patronale et Economique
- M. Alexandre Malacorda, Service de l'aménagement Bulle
- M. Jacques Morand, Entrepreneur, Syndic de Bulle, Comité de direction ARG
- Mme Marilyne Pasquier, Observatoire du logement
- M. Patrick Telfser, Conseiller communal de Vuadens

Groupe technique - Accessibilité
- M. Bruno Clément, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Conseiller communal de Val-de-Charmey
- M. Pascal Florio, Syndic de Marsens, Comité de direction ARG
- M. Didier Grandjean, PRO VELO Fribourg
- M. Cédric Jungo, Département technique, Bulle
- M. Frédéric Pasquier, Commission Transports et énergie ARG - Transports publics fribourgeois TPF
- Mme Elena Ramos, Secrétaire générale Touring Club Suisse TCS Fribourg

- Mme Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale de Bulle, Présidente de MOBUL, Comité de direction ARG

Groupe technique - Tourisme et paysages

- M. Pascal Charlet, La Gruyère Tourisme
- M. Auguste Dupasquier, Agriculteur, Association Qualité Paysage Gruyère-Veveyse
- Mme Monique Durussel Rudaz, Conseillère communale de Gruyères
- M. Pierre-Alain Morard, Union fribourgeoise du Tourisme
- M. Yves Page, Syndic de Val-de-Charmey, a démissionné au mois de mars 2019
- M. Patrick Perrottet, Société de développement du Lac de la Gruyère
- M. Nicolas Wyssmueller, La Gruyère Tourisme

Les Groupes techniques doivent avoir une vision d'avenir et par leurs réflexions, trouver des réponses ou éléments de réponses à de nombreuses questions touchant des domaines divers, tout en prenant en considération un cadre plus large tels la gouvernance, les régions limitrophes, les paysages d'importance cantonale, la mise en réseau des EMS, l'étude de faisabilité d'une commune unique, la réorganisation des services du feu, etc. Ils doivent définir des stratégies et des mesures possibles qui soient réalisables.

Lors de chaque séance, les trois Groupes techniques sont réunis en séance plénière et informés par M. Renaud, Chef de projet et son équipe sur l'évolution du dossier, les interactions et les travaux de la séance. Ensuite, les groupes se séparent et chacun porte ses propres réflexions. En fin de séance, tous les travaux sont présentés et discutés pour être ensuite synthétisés et présentés au COPIL qui décide de leurs implications dans le PDR.

Les trois Groupes techniques se sont réunis à quatre reprises, les 9 janvier, 20 février, 7 juin et 25 septembre 2019.

Leurs travaux ont alimenté les Etats généraux de la Gruyère du 22 février 2019 « La Gruyère, verte et urbaine » et le Module GO sur la mobilité du 1er mars 2019 organisé par RegioMove, Mobul et l'ARG, manifestations auxquelles, plusieurs membres ont pris part.

En outre, ils ont alimenté de leurs travaux et participé à la journée de l'Atelier du futur du 12 avril 2019. Cette manifestation destinée à réunir des informations et mise sur pied par le PDR, avait pour objectif de traiter les cinq thèmes du PDR afin de définir les enjeux principaux et d'établir des scénarios permettant d'esquisser une vision partagée du développement de la Région à l'horizon 2040. 130 participants issus de tous horizons y ont pris part : élus communaux, représentants de nombreux domaines associatifs, des milieux économiques, touristiques, culturels, sportifs ainsi que des étudiants et des représentants de la population tirés au sort.

Les travaux du COPIL et des trois Groupes techniques ont abouti à une première proposition de catalogue de mesures dont les actions devront encore être définies. Ces dernières ne seront pas forcément immédiatement réalisables car il est prévu une temporalité dans la mise en œuvre et certaines seront contraignantes - surtout si elles proviennent du Canton -, alors que pour d'autres, il s'agira d'outils avec des choix d'utilisation ou non.

Commission « Avenir touristique »

Le 19 mai 2016, l'Assemblée des délégués a créé une Commission « Avenir touristique » dont la mission est de porter une réflexion sur l'avenir des remontées mécaniques gruériennes et de définir des scénarios afin de faciliter une diversification touristique nécessaire en raison des changements climatiques. Les Groupes de travail suivants ont été créés :

Le Comité de pilotage COPIL « Avenir touristique » est composé de :

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Pierre Doutaz
- M. Jacques Morand
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Groupe de travail « Collaboration et synergies entre les sociétés de remontées mécaniques »

Il est composé de :

Représentants ARG :
- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Pierre Doutaz
- M. Jacques Morand
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Représentants des Sociétés de remontées mécaniques gruériennes:
- Charmey : jusqu'à la mise en faillite le 25 mars 2019, M. Sébastien Jacquat, Directeur
- Jaun : M. Jean-Claude Schuwey, Président
- La Berra : M. Claude Brodard, Président
- Moléson : M. Antoine Micheloud, Directeur

Le COPIL et le Groupe de travail ne se sont pas réunis en 2019 car les travaux mis en place au niveau cantonal regroupent les réflexions et travaux envisagés par l'ARG. En effet, en 2018, la Direction de l'économie et de l'emploi DEE a créé un groupe de travail cantonal avec pour mandat de faire un état des lieux des aspects économiques et structurels ainsi que des réflexions sur l'avenir de nos remontées mécaniques face au réchauffement climatique. Le Rapport Préalpes Vision 2030 a été présenté le 11 mars 2019.

La Société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA a été mise en faillite le 25 mars 2019. Une nouvelle société TéléCharmey SA a été créée le 16 août 2019. Elle a repris les installations et infrastructures ainsi que leur exploitation.

Commission « Informatique »

Cette Commission a pour mandat de déterminer les éventuels potentiels de synergies au niveau des prestations dont toutes les communes disposent. En cas d'intérêt, un regroupement des commandes pourraient avoir lieu, permettant ainsi de pouvoir négocier des conditions au niveau de la Région.

Cette Commission est composée de :

- M. Stéphane Schwab, Président
- M. Thierry Bex, Service des écoles
- M. David Contini, Réseau Santé et Social de la Gruyère
- M. Pascal Florio
- M. Alain Rossel, Cycles d'orientation de la Gruyère

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2019.

Commission « Transports et énergie »

Cette commission a été mise sur pied pour examiner les projets, programmes et décisions touchant les transports publics et les énergies qui ont un impact sur le développement régional du district de la Gruyère.

Elle est composée de :

- Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente et Présidente de MOBUL
- Mme Christel Repond-Pharisa
- Mme Johanna Gapany
- M. Olivier Pharisa
- M. Bernard Rime
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Suivant les dossiers :

- *M. Frédéric Pasquier (TPF)*

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2019.

En 2018, au vu de la péjoration de l'offre ferroviaire AS 2035 prévue pour le Sud du canton, une intervention commune des trois Commissions de transports des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse avait été adressée au Conseil d'Etat fribourgeois lui demandant d'intervenir auprès de l'Office fédéral des transports OFT.

Le 8 janvier 2019, le Conseil d'Etat est intervenu auprès de l'OFT déplorant l'ébauche d'offre pour l'étape d'aménagement 2035 du trafic ferroviaire pour le Sud du canton. Le 29 août 2019, en raison de la péjoration du trafic ferroviaire causée par l'introduction d'un nouveau concept de substitution élaboré pour les travaux entre Vauderens et Palézieux, il est également intervenu auprès des CFF jugeant ce concept inacceptable et demandant la reprise pure et simple du concept de substitution initial du mois de mai. Le 5 septembre 2019, les CFF ont répondu être dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes mais ont déclaré mettre en place des mesures destinées à réduire, au mieux, les impacts négatifs.

L'ARG est également intervenue le 19 juin 2019 auprès du Service de la mobilité suite à la mise en consultation du projet d'horaire 2020 des Transports publics fribourgeois péjorant la ligne

RE Bulle-Fribourg. Elle a également apporté son soutien aux constatations défavorables faites par les Communes de Bas-Intyamon, Bulle, Grandvillard, Haut-Intyamon et Sâles.

Alors qu'année après année, le nombre d'utilisateurs augmente et s'oriente de plus en plus vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement, l'ARG estime qu'il n'est pas admissible que le Sud du canton soit prétérité par rapport à d'autres régions, alors même qu'il est un pôle touristique important et que des investissements majeurs sont réalisés.

Groupe de travail « Etats généraux de la Gruyère »

Les Etats généraux ont lieu tous les deux ans. En 2019, ils se sont déroulés le 22 février sur le thème « La Gruyère, verte et urbaine ». Ils ont été préparés en lien avec le Plan directeur régional et les intervenants ont traité des domaines repris par ce dernier.

Ce Groupe de travail est composé de :

- M. Patrice Borcard, Président
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

ainsi que des représentants du Plan directeur régional.

Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes

L'objectif de cette étude de faisabilité est d'analyser les prestations actuelles, de déterminer les attentes et préoccupations des communes, d'anticiper les besoins futurs, de créer une nouvelle forme de gouvernance à deux niveaux permettant de laisser aux communes des missions et prestations de proximité et de définir les principes de représentation politique en se projetant dans une vision à 2020-2040, afin de prévoir la flexibilité nécessaire pour permettre une structure évolutive. Le 22 janvier 2018, M. le Président et Préfet Borcard a créé la Conférence régionale du district de la Gruyère réunissant les syndics des 25 communes de notre district.

Un rapport sera présenté en 2020 par notre mandataire, le Bureau BDO SA.

Conférence régionale - Comité de pilotage COPIL

Elle est composée de Madame et Messieurs les syndics des 25 communes gruériennes.

Elle ne s'est pas réunie en 2019.

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est très intéressée par les travaux de la Conférence régionale. Aussi, elle a demandé un rapport approfondi à M. le Professeur de droit constitutionnel suisse et comparé Pascal Mahon, de l'Université de Neuchâtel.

Bureau Fusion de communes

Il est chargé d'examiner les objets à traiter par le COPIL, de procéder à des analyses, examens, réflexions et propositions permettant au COPIL de prendre des décisions en toute connaissance de cause, d'orienter et de suivre les travaux des différents groupes de travail et du mandataire.

Le Bureau est composé de :

- M. Patrice Borcard, Préfet
- Centre – Commune de Bulle : M. Jacques Morand

- Centre – Communes périphériques : M. Stéphane Sudan
- Intyamon : M. Boris Fringeli
- La Jogne : M. Jean-Claude Schuwey
- La Sionge : M. Daniel Tercier
- Rive droite : M. Michel Bapst
- Rive gauche : M. David Macheret
- Les représentants du bureau mandaté pour l'étude, BDO SA, à Epalinges
- Mme Patricia Gachoud, secrétaire

Le Bureau s'est réuni une fois le 11 février 2019.

Lors de cette séance, les membres ont pris connaissance des modalités retenues dans les fusions de communes réalisées à Lucerne, Lugano et Val-de-Ruz et ont approuvé les grands principes retenus lors des travaux précédents et qui seront repris dans le rapport qu'établira notre mandataire BDO SA.

Groupes de travail « Prestations »

Les cinq Groupes de travail « Prestations » :

1. Administration et gestion politique
2. Aménagement du territoire
3. Santé, social et écoles
4. Infrastructures techniques et prestations liées
5. Sociétal

ont été chargés de répartir les missions au niveau de la nouvelle commune ou au niveau local. Leurs travaux se sont achevés au début de l'année 2019 avec, le 29 janvier 2019, un questionnaire qui a été adressé à tous leurs membres, ceci afin de connaître leurs avis sur des éléments-clés de la future gouvernance. La deuxième phase de l'étude portant sur la gouvernance de la future commune fusionnée a ensuite pu démarrer.

Groupe de travail « Gouvernance »

Il est chargé, sur une durée de 10 à 30 ans, de :

1. répondre à l'enjeu de la représentativité équitable des communes/régions actuelles au sein de la future commune fusionnée
2. répondre à l'enjeu de l'autonomie nécessaire aux communes/régions actuelles leur permettant d'assurer adéquatement certaines prestations au niveau local
3. répondre à l'enjeu de proximité entre les autorités politiques et la population

Ce Groupe de travail est composé de :

- M. Patrice Borcard, Préfet, Président
- Centre – Commune de Bulle : M. Jacques Morand, Mme Marie-France Roth Pasquier et M. Nicolas Wyssmuller
- Centre – Périphérie : M. Claude Cretton
- Intyamon : M. Eric Barras et Mme Suzanne Cosandey
- La Jogne : M. Nicolas Roschi
- La Sionge : M. Daniel Bovigny
- Rive droite : Mme Nathalie Coquoz et M. Bertrand Gaillard

- Rive gauche : M. Stéphane Schwab
- M. Samuel Russier, Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
- Les représentants du bureau mandaté pour l'étude, BDO SA à Epalinges

Il s'est réuni les 25 février, 1er avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet et 6 septembre 2019.

Leurs travaux reprennent la synthèse des travaux des cinq groupes de travail Prestations et peuvent sortir du cadre légal actuel, car il est possible d'envisager un changement de loi et les autorités cantonales sont ouvertes à une évolution. Cet état de fait permet de travailler sans contrainte et d'être innovant. Toutes les communes devront être représentées. Le Groupe de travail a été subdivisé en plusieurs ateliers de travail et Me Denis Boivin, avocat de BDO SA, a été chargé des aspects juridiques.

Le Groupe de travail Gouvernance a répondu aux trois axes qui lui étaient demandés et ses travaux ont été synthétisés. Des entretiens ont ensuite eu lieu entre les Services de l'Etat de Fribourg et les représentants de l'ARG et de son mandataire BDO SA. Un rapport sera rédigé par BDO SA.

Groupe de travail « Laboratoire d'idées »

Créé en 2019, son objectif est de préparer les réflexions des groupes de travail en apportant une mise en perspective de l'évolution des tâches communales, des besoins en infrastructures et en compétences et des possibilités offertes par les nouvelles technologies et techniques.

Il est composé de :

- M. Patrice Borcard, Préfet
- Mme Caroline Boutillon-Duflot, INNO Suisse
- Mme Annette Cetinjanin-Leuzinger, Commune de Broc
- M. Raphael Gindrat, Bestmile
- Mme Nadine Gobet, Fédération Patronale et Economique
- Mme Micheline Guerry-Berchier, Association des Communes Fribourgeoises
- M. Gérald Mutrux, Service des Communes
- M. Stéphane Schwab, SITEL
- Les représentants du bureau mandaté pour l'étude, BDO SA à Epalinges

Ce groupe de travail s'est réuni les 26 mars, 15 mai, 12 juin, 1er juillet et 27 août 2019.

Nul ne peut prévoir l'avenir, mais dans une société qui évolue très vite et face à la « transformation digitale », nous devons, au vu de l'évolution technologique et technique actuelle, prendre en compte des éléments futurs pour imaginer la commune du futur. Le Laboratoire d'idées s'est donc immergé dans l'avenir et s'est projeté en 2050 avec pour objectif la mise en place d'une organisation disposant de suffisamment de souplesse pour faire face aux nombreux enjeux futurs qui nous attendent, en proposant un modèle de gouvernance et des variantes d'organisation des futures structures politiques et administratives.

Quels sont les facteurs exogènes de changement et quels pourront être leurs impacts ? Pour ce faire, le Laboratoire d'idées a retenu 12 domaines susceptibles de changements et s'est appuyé sur divers documents, notamment l'étude démographique de La Gruyère et celle sur l'évolution des comportements. Il a mis en évidence l'évolution des attentes et des besoins sociétaux et leurs incidences sur la population et la commune. Les défis majeurs ont été identifiés et un arbre de compétence a été dessiné selon les axes infrastructures/ ressources/savoir-

faire/compétences, organisation et processus ainsi que le rôle de la commune et ses prestations. Leurs impacts ont également été identifiés dans les cinq domaines que sont : la technologie et la technique, l'économie, la société (démographie, limitation des ressources, mobilité, brassage de population, individualisme, utilitarisme, consommation), environnement et enfin institutions.

Toutes ces réflexions ont été alimentées par les travaux des Groupes de travail Fusion 25 qui eux-mêmes ont été alimentés par celles du Laboratoire d'idées.

Groupe d'accompagnement Mobilité Planchy

Déjà discuté en 2012, dans le cadre du Concept d'écologie industrielle, les problèmes liés au trafic routier ont augmenté avec le développement économique de la zone de Planchy qui rencontre des difficultés d'accessibilité, surtout aux heures de pointe. A cela viendra s'ajouter le futur développement de la zone de la Prila. Elément aussi discuté dans le cadre du Plan directeur régional, l'ARG a décidé de réunir tous les acteurs, soit les communes et les entreprises concernées ainsi que les représentants des transports publics et de la mobilité douce. Les autorités cantonales et fédérales sont également consultées.

L'objectif de ce Groupe de travail est de porter des réflexions permettant la mise en œuvre de mesures propres destinées à transférer la mobilité automobile individuelle vers une mobilité plus collective ou douce (voie verte, transports publics, covoiturage, etc.) et de fixer un calendrier de mise en œuvre de mesures concrètes. Un mandat sera attribué au début de l'année 2020 et un chef de projet sera désigné. Le financement sera pris en charge par les parties prenantes.

Groupes de travail « Valorisation des rives du Lac de la Gruyère » et « Mobilité autour du Lac de la Gruyère »

Le porteur du projet est l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère et des acteurs importants, tels que Groupe E, sont également consultés. Constituée au mois de mai 2015, les objectifs globaux sont de valoriser le Lac de la Gruyère et ses rives pour en faire un atout touristique du canton, améliorer l'attractivité du site et résoudre la question de la mobilité qui, par endroits, pose des problèmes. Un concept de faisabilité, un inventaire de l'offre existante et une liste des projets ont été établis. La Nouvelle Politique Régionale NPR a accepté de soutenir financièrement les projets de valorisation et de mobilité.

Le Comité de pilotage COPIL Valorisation des rives du Lac de la Gruyère est composé de :

- M. Pascal Charlet, La Gruyère Tourisme, Président
- M. Patrice Borcard, Président de l'ARG
- M. Lionel Chapuis, Responsable de l'exploitation hydraulique Groupe E
- Mme Christel Repond-Pharisa, Commune de Corbières
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale de l'ARG
- M. Pascal Lauber, Commune de Morlon
- M. Dominique Macheret, Président de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère
- M. Jacques Pasquier, Président SD Broc, Botterens, Villarbeney et Morlon
- Mme Yolande Peisl-Gaillet, Chargée d'affaires Pro Natura Fribourg
- M. Patrick Perrottet, Président SD Lac de la Gruyère et gérant du camping de Gumefens
- Coordinateur Innoreg

Le COPIL ne s'est pas réuni en 2019.

2.2.4 Dossier et Service juridique

Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère

L'Assemblée extraordinaire des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG a, le 26 août 2015, repris de l'ARG, le dossier du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. M. Pascal Lauber, Président de l'AISG est en charge de ce dossier et informe régulièrement l'ARG.

En 2015, ce dossier a été bloqué suite au recours déposé par un consortium écarté lors de la mise au concours. Le 23 mai 2017, la Préfecture de la Broye a rendu sa décision, admettant partiellement le recours et permettant la reprise du dossier. En 2018, une procédure de gré à gré a été ouverte et mandat a été donné à l'entreprise Irbis Consulting SA et à un BAMO de mener à bien des pourparlers qui ont abouti à satisfaction. Me Claude Gremion a examiné les aspects financiers et juridiques. La volonté des communes de maintenir le principe d'une annuité stable et prévisible a été respectée.

2019 a été consacrée à appliquer au projet le résultat des travaux et le 5 juin 2019, tous les élus ont été invités à une séance d'information. La partie optionnelle privée a été abandonnée et un nouveau concept financier a été proposé afin de réduire les coûts. Les communes ont été appelées à se prononcer sur les modifications prévues et sur la proposition tendant à abandonner le financement par les promoteurs pour le reporter sur les communes, supprimant ainsi le calcul d'une prime de risque et bénéficiant de taux d'intérêt plus favorables.

Les remarques des communes ont été prises en compte. Quelques modifications ont pu être apportées à la construction et un examen approfondi est en cours afin de diminuer les frais de fonctionnement.

Service juridique

Le Service juridique, placé sous la responsabilité de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, est à disposition de toutes les communes de la Gruyère et joue un rôle à multiples facettes. Il fournit des conseils sur toutes les thématiques en lien avec les communes concernant leurs dossiers en cours et, ponctuellement, sur les dossiers régionaux. Le Service juridique peut ainsi jouer un rôle de « service transversal ».

Il sied de relever que le volume des demandes pour l'année 2019 est en légère baisse par rapport aux années précédentes. C'est ici l'occasion de rappeler que le Service juridique se tient à la disposition de tous les services communaux ainsi que des élus communaux en charge du dossier qui le souhaitent.

Les domaines traités sont divers : droit de l'aménagement du territoire, droit de la construction, droit du bail, droits réels (également dans le cadre de dossiers relatifs au droit de la construction), droit privé du travail et droit du personnel communal, marchés publics, contributions causales, gouvernance communale (récusation, déroulement des assemblées communales, etc.), droit d'accès aux documents et de la protection des données, procédure administrative etc.

Outre des avis de droit ou conseils, le Service juridique a également été mis à contribution pour la relecture de règlements communaux, de décisions communales ou de contrats. En 2019, il a, entre autres, traité le dossier des structures d'accueil de la petite enfance. En fonction de l'avancement des travaux, le projet de Règlement intercommunal relatif aux subventions communales des structures d'accueil préscolaire fera l'objet d'un Message aux délégués de la future

association régionale pour la culture et la jeunesse dans le courant de l'automne 2020 ou début 2021.

2.2.5 Travaux du Secrétariat régional

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu, avec son assistante, les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

Sur la base du mandat de prestations de la Promotion économique du canton de Fribourg, le secrétariat a mis à jour la liste des terrains d'activités en mains publiques, disponibles en Gruyère, qui figurent également sur le site internet.

La Secrétaire régionale a pris part à trois séances de la Conférence des régions INNOREG FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant la Révision du Guide pour l'aménagement régional, le Système de gestion régionale des zones d'activités ainsi qu'au Comité de pilotage Transports publics dans le Sud du canton.

2.2.6 Représentations du Président

En plus des séances ci-dessus, il a pris part à différentes réunions avec les instances politiques concernant la Loi sur l'aménagement du territoire, le Plan directeur cantonal, le Plan directeur régional, etc.

D'autre part, la structure politique du canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la Région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans divers domaines en qualité de Préfet de la Gruyère.

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la Région.

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

3.1 Fonds régional d'investissement

Le Fonds régional d'investissement, décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG, était fixé à Fr. 12'000'000.–. Ainsi, il était prévu de l'alimenter par les contributions ordinaires des communes jusqu'en 2012, à raison de Fr. 1'000'000.– par année jusqu'en 2003 et de Fr. 625'000.– de 2004 à 2011.

L'Assemblée des délégués a décidé, le 11 octobre 2006, de recapitaliser ce Fonds, à raison de Fr. 1'000'000.– dès 2007 au lieu de Fr. 625'000.– par année et ce, jusqu'en 2020 y compris, au lieu de 2011.

La Région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional accepté au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou

les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 21 à 27 et les articles 30 et 31 des nouveaux statuts de l'ARG approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2007.

A fin 2019, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 21'875'000.-- et l'utilisation effective et décidée du Fonds à Fr. 21'078'265.75, selon tableau annexé.

3.2 Participation globale des communes à l'ARG

En 2019, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 4.50 par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 244'890.50 au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 1'000'000.–.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE

Les comptes de fonctionnement de l'ARG 2019 figurent en annexe. En raison de la pandémie Covid-19, les comptes 2019 sont soumis à l'approbation des communes et des délégués par voie circulaire au 4 juin 2020, date de l'Assemblée présentielle des délégués de printemps 2020.

5. APPROBATION

Rapport d'activités 2019

approuvé par le Comité de direction de l'ARG lors de la séance du 7 mai 2020, à Bulle.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :	La Secrétaire régionale :
Patrice Borcard, Préfet	Nadine Gobet

ANNEXES

association
régionale
la gruyère

UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT
CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT

Situation à fin 2019

Financement du Fonds jusqu'à fin 2020

De 1997 jusqu'en 2003	Fr.	1 000 000.00
De 2004 jusqu'en 2006	Fr.	625 000.00
De 2007 jusqu'en 2020	Fr.	1 000 000.00

Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2019

Remontées mécaniques - Travaux urgents	Fr.	327 600.00
Renouvellement des remontées mécaniques	Fr.	4 900 000.00
Espace Gruyère	Fr.	2 100 000.00
Canons à neige Jaun	Fr.	98 000.00
Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)	Fr.	173 199.15
Canons à neige La Berra	Fr.	274 400.00
Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)	Fr.	133 100.50
Salle de spectacle du CO	Fr.	1 400 000.00
Centre thermoludique de Charmey	Fr.	700 000.00
Canons à neige La Berra	Fr.	59 611.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère	Fr.	450 000.00
Etude Centre sportif régional	Fr.	272 187.00
Bus-pyjama (2009 - 2012)	Fr.	176 819.00
Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey	Fr.	5 398 400.00
Participation aux frais d'exploitation de RMF SA	Fr.	108 750.00
Musée gruérien	Fr.	350 000.00
Piscine de Marsens	Fr.	52 500.00
Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273.- - Fr. 65'000.- remboursement d'assurance	Fr.	156 273.00
Télésiège de La Berra	Fr.	1 781 500.00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.--)	Fr.	222 396.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde	Fr.	50 000.00
Stand pour le Comptoir de la Singine	Fr.	60 000.00
Etude de planification régionale par Urbasol (Part ARG)	Fr.	67 725.00
Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional	Fr.	83 655.10
	Fr.	**19 396 115.75**

Décidés et partiellement versés :

Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson	*Fr.*	*0.00*	*Fr.*	*647 150.00*
Travaux de renouvellement de concession de Charmey	*Fr.*	*65 588.70*	*Fr.*	*210 000.00*
Etude Ernst & Young et mandat d'accompagnement pour Centre sportif	*Fr.*	*86 310.00*	*Fr.*	*150 000.00*
Mandat d'étude pour projet de fusion de communes	*Fr.*	*182 231.60*	*Fr.*	*200 000.00*
Mandat pour suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire	*Fr.*	*80 229.85*	*Fr.*	*125 000.00*
Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape	*Fr.*	*17 512.00*	*Fr.*	*50 000.00*
Mandat pour réalisation du Plan directeur régional y.c. études complémentaire	*Fr.*	*185 598.15*	*Fr.*	*300 000.00*
	Fr.	*617 470.30*	*Fr.*	*1 682 150.00*
TOTAL			**Fr.**	**21 078 265.75**

Avances du Fonds Régional d'investissement au compte de fonctionnement

Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional : exercices 2004 à		Fr.	510 897.05	
Remboursement des avances : exercices 2012 à 2018	./.	Fr.	517 158.00	
		Fr.	-6 260.95	
Avance du Fonds Régional au compte de fonctionnnement : exercice 2019		Fr.	-77 691.85	**Fr. -83 952.80**

Mode de financement jusqu'au 31.12.2019

Cotisations au Fonds (de 1997 à 2019 y compris)	Fr.	21 875 000.00
Prêt du Fonds Régional d'investissement au compte de fonctionnement ARG	Fr.	**-83 952.80**
TOTAL	**Fr.**	**21 791 047.20**

Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'en 2020 y compris

Financement du Fonds de 1997 jusqu'en 2020 y compris		Fr.	22 875 000.00
Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2019	./.	Fr.	21 078 265.75
Part de l'ARG (70%)		**Fr.**	**1 796 734.25**

Participation globale des communes pour 2019

	Bases de calcul [1]		Contributions de fonctionnement Fr. 4.50/habitant			Contributions d'investissement			Montant total des contributions facturées pour 2019 [2]
	Population légale au 31.12.2017	Indice du potentiel fiscal 2019	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%	Total	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%	Total	(Fr. pour l'année)
Bas-Intyamon	1 387	71.22	1 560	3 510.10	5 070.50	6 372	14 333.40	20 705.15	25 775.65
Botterens	568	76.06	639	1 535.15	2 174.15	2 609	6 268.65	8 878.00	11 052.15
Broc	2 641	78.13	2 971	7 332.10	10 303.25	12 133	29 940.30	42 072.80	52 376.05
Bulle	22 709	105.31	25 548	84 978.45	110 526.10	104 323	347 006.60	451 329.45	561 855.55
Châtel-sur-Montsalvens	285	99.72	321	1 009.90	1 330.55	1 309	4 123.80	5 433.05	6 763.60
Corbières	877	87.91	987	2 739.55	3 726.20	4 029	11 186.85	15 215.70	18 941.90
Crésuz	342	221.83	385	2 695.80	3 080.55	1 571	11 008.20	12 579.30	15 659.85
Echarlens	804	84.56	905	2 415.80	3 320.30	3 694	9 864.85	13 558.35	16 878.65
Grandvillard	830	89.18	934	2 630.20	3 563.95	3 813	10 740.30	14 553.25	18 117.20
Gruyères	2 203	88.78	2 478	6 949.80	9 428.20	10 120	28 379.15	38 499.50	47 927.70
Hauteville	652	78.07	734	1 808.75	2 542.25	2 995	7 385.85	10 381.05	12 923.30
Haut-Intyamon	1 542	66.29	1 735	3 632.25	5 367.00	7 084	14 832.10	21 915.90	27 282.90
Jaun	659	63.06	741	1 476.65	2 218.05	3 027	6 029.90	9 057.30	11 275.35
La Roche	1 707	86.64	1 920	5 255.25	7 175.65	7 842	21 459.60	29 301.40	36 477.05
Le Pâquier	1 309	82.42	1 473	3 833.65	5 306.30	6 013	15 654.60	21 668.00	26 974.30
Marsens	1 913	90.61	2 152	6 159.30	8 311.45	8 788	25 151.35	33 939.50	42 250.95
Morlon	595	98.25	669	2 077.25	2 746.65	2 733	8 482.40	11 215.75	13 962.40
Pont-en-Ogoz	1 807	91.14	2 033	5 852.05	7 884.95	8 301	23 896.65	32 197.85	40 082.80
Pont-la-Ville	599	90.58	674	1 927.95	2 601.85	2 752	7 872.80	10 624.55	13 226.40
Riaz	2 627	90.24	2 955	8 423.65	11 379.05	12 068	34 397.70	46 465.85	57 844.90
Sâles	1 423	78.45	1 601	3 966.80	5 567.70	6 537	16 198.25	22 735.35	28 303.05
Sorens	1 087	114.59	1 223	4 426.05	5 648.95	4 994	18 073.65	23 067.20	28 716.15
Val-de-Charmey	2 477	103.67	2 787	9 124.75	11 911.40	11 379	37 260.55	48 639.65	60 551.05
Vaulruz	1 060	81.32	1 193	3 063.00	4 255.50	4 870	12 507.60	17 377.15	21 632.65
Vuadens	2 317	83.12	2 607	6 843.40	9 450.05	10 644	27 944.85	38 588.90	48 038.95
TOTAUX	**54 420**		**61 222.50**	**183 667.50**	**244 890.00**	**250 000.00**	**750 000.00**	**1 000 000.00**	**1 244 890.50**

[1] Calculs basés sur la population légale au 31.12.2017 et l'indice du potientiel fiscal pour l'année 2019

[2] Les échéances de paiement sont fixées au 28 février 2019 pour la première partie et au 31 juillet 2019 pour la seconde partie

A. FONCTIONNEMENT ARG

		COMPTES 2018		BUDGET 2019		COMPTES 2019	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Comité/Assemblée/Secrétariat/Commissions ARG						
3100	Jetons de présence ***1**	32 782.45		38 000.00		40 367.20	
3120	Frais de réceptions et dédommagements ***1**	5 700.50		11 000.00		11 183.05	
3200	Frais de port, téléphones, matériel de bureau, site internet et informatique	11 066.20		15 000.00		15 511.00	
3300	Participations diverses et dons ***2**	7 500.00		12 000.00		10 000.00	
3310	Mandats à des tiers ***3**	39 196.10		40 000.00		30 040.40	
3320	Divers	1 228.30		3 000.00		1 490.00	
3500	Rémunération Secrétariat régional ***4**	172 011.35		175 000.00		185 523.30	
3520	Frais Secrétariat régional ***4**	39 997.65		42 000.00		43 082.00	
3600	Frais de révision	2 800.00		3 000.00		2 800.00	
3700	Frais bancaires	107.65		200.00		85.40	
3800	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement ***5**		53 455.70		76 100.00		77 691.85
4100	Contribution des communes ***6**		241 434.50		245 000.00		244 890.50
4250	Mandat de prestations		17 500.00		18 000.00		17 500.00
4300	Intérêts des capitaux		0.00		100.00		0.00
	Sous-total	**312 390.20**	**312 390.20**	**339 200.00**	**339 200.00**	**340 082.35**	**340 082.35**

Notes :

*1 Nombre de séances en augmentation en 2019 notamment en raison des travaux pour l'élaboration du Plan directeur régional et l'organisation des Etats généraux, le 22 février 2019

*2 Don de Fr. 5'000.- à l'Association Nordic Région Gibloux pour l'achat d'une nouvelle dameuse et versement d'une participation de Fr. 5'000.- à la Chambre fribourgeoise d'agriculture pour le transport d'eau par hélicoptère dans les alpages

*3 Mandats à des tiers pour les analyses et demandes de préavis, communication pour séance de mi-législature, préparation du cahier des charges pour un chef de projet et participation annuelle régionale de Fr. 5'000.- pour l'Incubateur du Sud

*4 Activités courantes du Secrétariat régional en augmentation en raison des différentes études en cours, y compris poste de juriste à 50%

*5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement

*6 Les contributions de fonctionnement s'élèvent à Fr. 4.50 par habitant (montant inchangé) pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF

B. FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

		COMPTES 2018		BUDGET 2019		COMPTES 2019	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Utilisation des fonds						
5290	Projet de télésiège de Moléson ***7**	0.00		924 500.00		0.00	
5300	Travaux de renouvellement de concession du Télécabine de Charmey ***8**	51 258.55		100 000.00		14 330.15	
5400	Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape ***9**	17 512.00		40 000.00		0.00	
5650	Etude Ernst & Young et mandat d'accompagnement pour Centre sportif ***10**	14 744.00		50 000.00		32 310.00	
5660	Mandat pour suivi du projet Centre sportif jusqu'à la votation ***11**	44 769.60		75 000.00		35 460.25	
5800	Mandat d'étude de faisabilité d'un processus de fusion de communes * **12**	147 166.70		100 000.00		35 064.90	
5900	Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional ***13**	18 478.75		80 000.00		65 176.35	
5950	Mandat pour la réalisation du Plan directeur régional ***14**	12 505.00		250 000.00		173 093.15	
	Origine des fonds						
6100	Contributions ordinaires		1 000 000.00		1 000 000.00		1 000 000.00
6300	Contributions suppl. pour renouvellement de concession de Charmey		90 000.00		0.00		0.00
6800	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement ***5**	53 455.70		76 100.00		77 691.85	
	Sous-total	**359 890.30**	**1 090 000.00**	**1 695 600.00**	**1 000 000.00**	**433 126.65**	**1 000 000.00**
	Variation des disponibilités	730 109.70			695 600.00	566 873.35	
	Total	**1 090 000.00**	**1 090 000.00**	**1 695 600.00**	**1 695 600.00**	**1 000 000.00**	**1 000 000.00**

Notes :

*5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement

*7 Télésiège des Joux à Moléson : dernière infrastructure à réaliser sur les cinq projets soutenus par l'ARG, selon décision de l'Assemblée des délégués du 06.11.2008. Nouveau report du projet prévu initialement en 2015

*8 Part de l'ARG pour les travaux de révision des portes du Rapido Sky (prorata de 24.79 % de Fr. 57'798.25) sur part totale de Fr. 300'000.- calculée pour un coût global des travaux de Fr. 1'210'000.- (prorata de 24,79%) selon décision de l'Assemblée des délégués du 18.05.2017

*9 Pas de facturation en 2019 pour le mandat confié à la HES SO Valais - Institut du tourisme pour le Concept directeur du tourisme régional (1ère étape) pour Fr. 50'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018

*10 Mandat d'accompagnement du projet de Centre sportif pour la suite du dossier selon décision de l'Assemblée des délégués du 19.05.2016 : frais versés au consortium pour correction du projet

*11 Mandat confié à un BAMO pour le suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire pour Fr. 125'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018

*12 Mandat attribué à la société BDO pour l'étude de l'opportunité et de la faisabilité d'un processus de fusion des communes du district de la Gruyère, Fr. 200'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 16.11.2017

*13 Attribution de différents mandats pour des projets d'intérêt régional : séminaire "Atelier du futur" pour le projet PDR (Fr. 10'176.-), système de gestion des zones d'activités pour le projet PDR (Fr. 4'767.-), laboratoire d'idées pour le projet Fusion de communes (Fr. 31'740.-), préparation du dossier de votation pour Centre sportif (Fr. 18'492.-)

*14 Mandat confié à la société Archam pour la réalisation du Plan directeur régional, y compris les études complémentaires à réaliser soit au total Fr. 300'000.- selon décision à l'Assemblée des délégués du 22.11.2018

C. BILANS COMPARES AU 31.12.2018 ET AU 31.12.2019

		31.12.2018	31.12.2019
	ACTIF		
1020	BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	1 719 490.25	2 279 207.80
1310	Titres (Télégruyère SA - Espace Gruyère SA - Les Bains de la Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA)	1.00	1.00
1390	Actifs transitoires	103.90	0.00
2800	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement ***5**	6 260.95	83 952.80
	Total de l'actif	**1 725 856.10**	**2 363 161.60**
	PASSIF		
2400	Créanciers ***15**	66 392.40	68 462.60
2590	Passifs transitoires ***16**	19 142.25	9 812.35
	Total du passif	**85 534.65**	**78 274.95**
2900	**Dette / Fortune nette *17**	**1 640 321.45**	**2 284 886.65**

Notes :

*5 Les remboursements des avances du compte de fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement ont pris fin durant l'exercice 2018 et laisse apparaître une avance du Fonds régional d'investissement au compte de fonctionnment ARG

*15 Factures établies en 2019 pour mandats dans le cadre de l'aménagement du territoire, réalisation du PDR, Centre sportif et projet de fusion des communes

*16 Factures établies en 2020 pour le don à la Chambre fribourgeoise d'agriculture, les indemnités de COPIL et le décompe final des charges sociales

*17 Fortune au 31.12.2019 (1'640'321.45) augmentée de la variation des disponibilités (566'873.35) et augmentée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 77'691.85)